## REPUBLIQUE DE GUINEE TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE



## Appel à manifestation d'intérêt pour l'obtention du maïs, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL).

Dans le but de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et de soutenir la politique de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires en République de Guinée, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL), a mis en place un fonds afin de pallier aux difficultés d'accès aux intrants en vue d'accompagner les fermiers guinéens.

Pour ce faire, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL), à travers le Groupement d'intérêt Economiques dénommée « LES AVICULTEURS DE GUINEE-GIE », inscrit au N°RCCM/GN.TCC.2023. B.06335, décide de commander un bateau de 10 000 tonnes de maïs. L'objectif est de faciliter l'approvisionnement des fermes avicoles en maïs afin de promouvoir l'accès des personnes à faible revenu aux produits des volailles.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage lance un appel à tous les acteurs de la filière avicole intéressés par le maïs, de s'inscrire en ligne sur la plateforme de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse : <a href="https://offre.magel.gov.gn">https://offre.magel.gov.gn</a>.

Les candidats intéressés doivent être des fermiers avicoles en activité et/ou des fabricants d'aliment pour volaille. Les intéressés seront tenus de fournir les documents suivants :

- 1- Une demande précisant la quantité de mais sollicité, la capacité de production de la ferme/fabrique et l'adresse complète de l'entreprise ;
- 2- Une copie de la pièce d'identité biométrique.

Le paiement sera fait par le candidat une semaine avant l'arrivée du bateau par versement sur le compte bancaire numéro, **002 842 400148606992** ouvert dans les livres de « VISTA-BANK » au nom du Groupement d'Intérêt Economique « **LES AVICULTEURS DE GUINÉE-GIE** » suivant les modalités cidessous :

- 2 700 000 GNF/T à partir du Port Autonome de Conakry
- 3 000 000 GNF/T à partir des magasins témoins.

Les bordereaux de versement ou virement doivent, dans les 7 jours à compter de la date de l'opération, être déposés auprès du GIE contre remise d'un bon de livraison.

NB : Les frais de transport sont à la charge du candidat.

La date limite des inscriptions est fixée pour le **30 octobre 2023 à 17h 00**, les candidats peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Nationale de l'Alimentation et des Productions Animales « DNAPA » aux 622 22 99 69 et/ou 622 01 58 99 ou le GIE au 621 08 02 20.

Conakry, le. 1 1 0CT 2023

nale de l'A/

La Directrice Nationale





Sise au quartier Almamya - Kaloum, Conakry -République de Guinée BP: 576 Tel : (+224) 624 26 30 47 Email : <u>Contact@magel.gov.an</u>

Site web: <u>agriculture.gov.gn</u>

